

Le déroulement de l'intervention

Rencontre, échange
et observation

Elaboration
et validation du
plan d'intervention

Aide à la
mise en œuvre du plan
d'intervention

Suivi des
outils et des
préconisations

Evaluation et fin
de l'intervention

Pour vos demandes d'intervention:

Centre Ressources Autisme Auvergne
CHU rue Montalembert
63003 Clermont-Ferrand Cedex1

04.73.75.19.48



cra-auvergne@chu-clermontferrand.fr

Pour joindre l'équipe mobile :

Equipe Mobile Autisme Adultes
15 rue du pré la reine
63000 Clermont-Ferrand

04.73.74.31.22



contactem2a@adapei63.org

Equipe Mobile

Autisme

Adultes



 Adapei 63

Le secteur d'intervention

EM2A agit principalement autour de l'axe Riom-Clermont-Issoire.



■ Territoire d'intervention prioritaire d'EM2A

■ Territoire d'intervention secondaire d'EM2A

Les lieux d'intervention

Les interventions peuvent se dérouler dans tous les lieux de vie d'adultes avec autisme :

- en milieu ordinaire (établissements scolaires, professionnels,...),
- à domicile,
- en établissements et services médico-sociaux.

Les missions

Notre public cible

EM2A s'adresse à l'ensemble des personnes accompagnants des adultes avec autisme (familles, aidants, professionnels, établissements, entreprises,...).

Nos principaux objectifs

- Favoriser la mise en place des bonnes pratiques professionnelles (ANESM, HAS).
- Soutenir et renforcer les compétences et savoir-faire des accompagnants.
- Aider à la compréhension et à la résolution des situations problèmes rencontrées.
- Proposer des éléments de réflexion et de mise en pratique.

Le principe général

EM2A s'appuie sur l'idée que la nature des interventions proposées doit être adaptée à chaque personne et à chaque situation.

Les modalités d'intervention

L'équipe

EM2A est composée d'une équipe permanente pluridisciplinaire (cadre coordinateur, psychologues et éducateurs spécialisés) et bénéficie de l'intervention ponctuelle de personnels ressources labélisés autisme (travailleurs sociaux, personnels médicaux et paramédicaux).

Les modalités financières

Aucune participation n'est demandée aux accompagnants ou à la personne autiste.

La demande d'intervention

Des fiches de demande d'intervention sont téléchargeables sur le site du CRA Auvergne et doivent être retournées complétées:

<http://www.cra-auvergne.com>

Les demandes sont ensuite étudiées en commission afin de déterminer l'équipe compétente pour les traiter (EM2A, Equipe Mobile Autisme Enfants, CRA).